



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION

ATELIER D'INTERSESSION

GESTION DE LA MIGRATION DE RETOUR

21 - 22 avril 2008

ORDRE DU JOUR

21 avril 2008 première journée	
09:00 – 10:00	<i>Enregistrement</i>
10:00 – 10:15	REMARQUES DE BIENVENUE <ul style="list-style-type: none">• Jill Helke, Chef de cabinet, OIM
10:15 – 10:45	MISE EN SITUATION: COMPRENDRE LA MIGRATION DE RETOUR <p><i>Les perspectives de retour et le sens qu'il convient de donner à ce mot diffèrent d'un pays à l'autre, en fonction, souvent, des habitudes migratoires historiques et des priorités, des exigences et des législations spécifiques à chaque pays. Si, d'un côté, le retour est perçu comme un moyen de prévenir la migration irrégulière, il fait aussi partie intégrante du processus migratoire régulier, comme on le voit dans les formules de migration de main-d'œuvre temporaire et circulaire. Le retour peut-être à caractère permanent ou temporaire, réel ou virtuel, volontaire ou forcé, spontané ou assisté. Des normes juridiques internationales pertinentes et la fixation possible de modalités garantissant que les retours s'effectuent en sécurité, dans la dignité et en bon ordre, ainsi que des mesures portant sur les conséquences économiques et sociales sont quelques-uns des objectifs essentiels auxquels les décideurs tentent de s'atteler en élaborant des politiques migratoires exhaustives et efficaces. Cette session de "mise en situation" a pour but de donner un tableau d'ensemble des concepts actuels et de l'état de réflexion concernant la migration de retour, tant sous l'angle de l'énonciation d'une politique que sous celui des programmes à mettre en œuvre dans ce domaine.</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Michele Klein Solomon, Directrice, Politique et recherche en matière migratoire et Communications, OIM Débat général
10:45 – 13:00	<u>Session I</u>: La migration de retour dans le cadre d'une gestion globale des migrations
	<i>La migration de retour est rarement envisagée de manière holistique ou analysée dans le contexte plus large de la gestion des migrations. Une perception plus globale du concept de retour offre l'avantage d'aider à concilier et équilibrer les différents</i>

intérêts des parties prenantes sur la scène migratoire et de faciliter une approche concertée de la gestion des migrations. Cette session sera l'occasion de mettre l'accent sur les questions essentielles et sur les normes juridiques internationales pertinentes et les considérations politiques devant faire partie de stratégies migratoires globales dans le domaine du retour. Les débats porteront sur le retour en tant que partie intégrante du cycle de vie et du processus migratoire, et éclaireront l'interaction entre la phase du retour et celle de la réintégration, de même que d'autres étapes essentielles telles que l'entrée, le transit, le séjour et l'intégration. La session sera également l'occasion de traiter des relations existant entre la question migratoire et d'autres réalités telles que le développement, le commerce, les droits de l'homme et la santé.

Modérateur: Philippe Boncour, Chef de la division Dialogue international sur la migration, OIM

Orateurs:

- **Rob Visser**, Directeur général, Législation, Affaires internationales et immigration, Ministère de la Justice, Pays-Bas
- **Arturo Cabrera**, Sous-Secrétaire chargé de la politique migratoire internationale au Secrétariat national du migrant, Equateur
- **Anna Semou Faye**, Directrice de la Police de l'Air et des Frontières, Sénégal

Pour guider les débats, nous proposons les questions suivantes:

- De quelle façon et dans quelle mesure les différentes étapes de la migration telles que l'entrée, le séjour et l'intégration, peuvent-elles influencer sur le retour et la réintégration, et vice versa? Comment les pays d'origine et de destination gèrent-ils ces interactions dans leurs politiques?
- Quels sont les rapports entre la migration de retour et les domaines politiques connexes, et quelles en sont les conséquences? Pourquoi est-il important, dans la mise au point d'une politique de retour, de tenir compte des liens avec le commerce, la santé, le développement et les droits de l'homme?
- Quels sont les principaux instruments juridiques internationaux offrant un cadre aux politiques nationales de retour et comment faire pour que les politiques s'accordant avec les normes contenues dans ces instruments puissent être mieux appliquées dans la pratique?
- Quelles sont, aux niveaux national et international, les principales parties prenantes de la gestion de la migration de retour? Comment interagissent-elles et comment faire pour que cette interaction soit le plus efficace possible?
- Comment expliquer les obstacles s'opposant à une incorporation réussie de la migration de retour dans les cadres politiques migratoires et dans la pratique migratoire?

Débat général

13:00 – 14:00

Pause de mi-journée

14:00 – 15:00	<p>Manifestation parallèle: “Renforcement des capacités d'accueil de migrants arrivant par la mer: les cas de Lampedusa et de la Sicile”</p> <p><i>A la demande du Gouvernement italien et en collaboration avec lui, l'OIM, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Croix-Rouge italienne ont épaulé l'Italie pour faire face à l'arrivée massive de migrants irréguliers sur l'île de Lampedusa et en différents endroits de la Sicile. Entre autres activités, ces institutions offrent leur aide en fournissant des informations et des conseils aux migrants et en procédant à des sélections préalables visant à établir différentes catégories de migrants (migrants économiques, demandeurs d'asile, victimes de la traite, mineurs d'âge non accompagnés, etc.) afin de recenser les personnes ayant besoin d'une assistance spéciale et de veiller à ce que leurs soient appliquées les procédures appropriées ou à ce qu'elles soient dirigées vers les structures en mesure de répondre à leurs besoins particuliers. Sur la base de cette expérience, les représentants du Gouvernement italien, de la Croix-Rouge italienne, du HCR et de l'OIM mettront en exergue les avantages et les difficultés qui se sont dégagés de ces efforts concertés pour résoudre les problèmes complexes de gestion de flux migratoires apparus à Lampedusa et en Sicile, et dont il serait utile de tirer l'enseignement dans le contexte d'autres arrivées de migrants par la mer.</i></p> <p>Modérateur: Peter Schatzer, Représentant régional pour la Méditerranée, Chef de mission de l'OIM pour l'Italie et Malte</p> <p>Orateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adriano Benedetti, Directeur général des Italiens de l'étranger et des politiques migratoires, Ministère des affaires étrangères, Italie • Gebremedhin Ghebreigzabiher, Chef du Bureau central pour les migrations, Croix-Rouge italienne • Andreas Wissner, Conseiller juridique principal, Bureau pour l'Europe, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Genève • Simona Moscarelli, Juriste, OIM Rome <p>Débat général</p>
15:00 – 18:00	<p><u>Session II: Les retours dans leur contexte – Etudes de cas</u></p>
	<p><i>La migration de retour obéit à différentes circonstances et peut prendre des formes diverses. De ce fait, les migrants qui rentrent au pays constituent des groupes hétérogènes : migrants ayant vécu une situation de conflit dans leur pays et ayant fait le choix d'y retourner, mineurs d'âge non accompagnés et victimes de la traite, personnes ayant effectué un séjour temporaire ou suivi des études à l'étranger, migrants en situation irrégulière, personnes désireuses de favoriser le développement de leur pays d'origine, etc. Ces différents vécus posent des défis également différents et requièrent une approche politique différente. Il s'agira, au cours de cette session, d'explorer diverses priorités politiques et différents types et modalités de migration</i></p>

de retour, en même temps que les caractéristiques et les besoins des divers groupes de rapatriés moyennant un échange d'expériences entre les parties prenantes ayant des perspectives et des priorités différentes à faire valoir.

Modérateur: Fatih Ulusoy, Premier secrétaire, Mission permanente de la Turquie auprès des Nations Unies à Genève

Orateurs:

- **Marieke Kleiboer**, Directrice de la branche Coopération internationale, Département Immigration et Citoyenneté, Australie
- **Françoise Tapsoba Sanou**, Secrétaire générale, Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale, Burkina Faso
- **João Fortuna Pessela**, Chef de département, Institut d'aide à l'émigration et aux communautés angolaises de l'étranger, Ministère des affaires étrangères, Angola
- **Mónica Vargas López**, Directrice adjointe chargée du contrôle et du suivi à la Direction générale de la protection de l'enfance, DIF (Système de protection de la famille et de l'enfance), Mexique
- **Luca Riccardi**, Conseiller spécial pour la migration internationale du Ministère italien de l'Intérieur

Pour guider les débats, nous proposons les questions suivantes:

- Quels sont les différents types et modalités de retour?
- Quels sont les principaux groupes de migrants concernés? Quels problèmes particuliers le retour des migrants vulnérables pose-t-il?
- Quelle est l'approche adoptée par les Etats pour gérer les différents types de migration de retour? Quelles en sont les principales lacunes ?
- Qui sont les principales parties prenantes concernées par le retour des migrants, et en particulier des migrants vulnérables? De quelle façon contribuent-elles à l'élaboration et à l'application de politiques de réintégration efficaces et faites sur mesure?

Débat général

Fin de la première journée

10:00 – 13:00

Session III: Comment gérer la migration de retour en cas de refus d'entrée ou de séjour

Entre autres catégories, les migrants en situation irrégulière ou se trouvant dans l'incapacité matérielle de repartir de l'endroit où ils sont arrivés, les demandeurs d'asile déboutés et les mineurs d'âge non accompagnés restent un casse-tête pour les Etats et la communauté internationale tant sur le plan de la politique à adopter à leur égard que sur celui de son application concrète. Certes, les Etats souverains conservent le droit et l'autorité de déterminer quels sont les non-nationaux qui peuvent entrer et séjourner sur leur territoire et à quelles conditions, sous réserve des limites qu'imposent les normes internationales pertinentes, mais cela laisse en suspens de nombreuses questions concernant les modalités du retour des personnes relevant de ces catégories et les mesures à prendre pour assurer au mieux la sûreté, la dignité et la durabilité des retours. Chacun convient que les droits de l'homme sont au centre du débat, et cependant, ceux qui y prennent part témoignent d'une grande diversité de points de vue quant à la meilleure manière de les protéger. Cette session offrira l'occasion d'explorer et de débattre les moyens de gérer de manière sûre, en bon ordre, dans la dignité et de façon durable le rapatriement des personnes non autorisées, notamment par des mesures d'accompagnement garantissant le bien-être et la réintégration des rapatriés. Au travers des points de vue exprimés par différents intervenants, elle doit permettre de mettre en lumière les politiques et les dialogues susceptibles de promouvoir une coopération active entre toutes les parties prenantes et de faire en sorte que leurs priorités et leurs besoins divergents soient pris en compte.

Modérateur: David Knight, Chef de la division Coopération technique, Département des Services de gestion des migrations de l'OIM

Orateurs:

- **Ing Kantha Phavi**, Ministre des Affaires féminines, Cambodge
- **Laurence Hart**, Chef de mission de l'OIM en Libye
Hussin Y.B. Maghadmi, Premier secrétaire à la Mission permanente de la Jamahiryia arabe libyenne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- **Klemens Kittelmann**, Conseiller, Ministère fédéral de l'Intérieur
Michael Steppan, Premier secrétaire, Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- **John Bingham**, Chef de la Politique générale à la Commission internationale catholique pour les migrations, Suisse

Pour guider les débats, nous proposons les questions suivantes:

	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les gouvernements peuvent-ils faciliter le retour et la réintégration des migrants qui n'ont pas été autorisés à rentrer ou à séjourner dans le pays de destination? Quelles sont les politiques les plus pertinentes pour gérer le retour des migrants interdits d'entrée ou de séjour? • Quelles mesures d'accompagnement faut-il prendre pour veiller à ce que les retours s'effectuent en sécurité, en bon ordre, dans la dignité et de manière durable? Faut-il incorporer aux politiques de retour un volet de conseil et d'aide au redémarrage dans le pays d'origine? • Qui sont les parties prenantes qui prennent part à l'élaboration des politiques de retour concernant les migrants non autorisés? Dans quelle mesure les partenariats entre intervenants clés peuvent-ils faciliter le retour des migrants non autorisés? • Mis à part les accords de réadmission, comment les pays de destination et d'origine peuvent-ils coopérer dans ce domaine ? <p>Débat général</p>
13:00 – 15:00	<i>Pause de mi-journée</i>
15:00 – 17:50	<u>Session IV</u>: Vers une approche concertée de la migration de retour
	<p><i>La collaboration entre Etats et les partenariats faisant intervenir des parties prenantes multiples, dont la société civile, sont essentiels pour assurer la sécurité, le bon ordre, la dignité et la durabilité des retours. Pour mettre au point des politiques équilibrées, il faut tenir compte des perspectives diverses des principales parties prenantes, et notamment des pays de destination, de transit et d'origine, de la société civile, et des migrants eux-mêmes. D'où l'importance d'un dialogue ouvert et d'un partage d'expériences et de perspectives entre les intervenants concernés. Cette dernière session visera à stimuler un dialogue de ce type et à recenser les rôles et les contributions possibles des principales parties prenantes dans la gestion de la migration de retour. Elle tentera également de faire ressortir le besoin de la création de partenariats entre ces dernières, condition à remplir pour permettre l'élaboration de politiques et de pratiques efficaces en la matière. Ces partenariats peuvent prendre la forme d'une coopération bilatérale entre gouvernements, ou d'un engagement actif des communautés locales, des diasporas et de la société civile, des ONG entre autres. Enfin, les politiques et les pratiques susceptibles de contribuer à une coopération accrue et à la mise en place de vastes partenariats seront débattues.</i></p> <p>Modérateur: Karim Ghezraoui, Chef de l'Unité du Groupe des catégories ciblées, Division des procédures spéciales, Haut Commissariat aux droits de l'homme, Genève</p>

	<p>Orateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ángel Edmundo Orellana, Ministre des affaires étrangères, Honduras • Urs von Arb, Chef de la Division rapatriement, Office fédéral des migrations, Suisse • Ben Svasti, TRAFCORD (Organisation non-gouvernementale), Thaïlande • Chrysantus Ache, Représentant du HCR au Soudan Mario Tavalaj, Chef de mission de l'OIM au Soudan • Denis Vène, Ambassadeur pour les migrations, Ministère des affaires étrangères et européennes, France Martha Breeze, Responsable Pole retour, Adjointe au Directeur de l'International et du Retour, Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM), Paris, France. <p>Pour guider les débats, nous proposons les questions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les pays d'origine, de transit et de destination peuvent-ils coopérer, et coopèrent-ils à la gestion de la migration de retour? Comment faire pour renforcer ces partenariats entre Etats, ainsi que la participation d'autres parties prenantes concernées par cet effort de collaboration? • Qui sont les parties prenantes non gouvernementales concernées par la gestion de la migration de retour? Quels rôles essentiels jouent-elles en la matière? Comment faire pour renforcer la coopération entre les parties prenantes non gouvernementales d'une part et entre ces dernières et les gouvernements d'autre part? • Quels rapports les gouvernements entretiennent-ils avec les communautés transnationales et leurs nationaux à l'étranger, et de quelle façon les sollicitent-ils en vue de la formulation d'une politique de retour? Comment les gouvernements veillent-ils à ce que toutes les parties prenantes concernées participent à l'élaboration des politiques de migration de retour et à leur application? • Comment faire pour mettre en place des partenariats efficaces faisant intervenir de multiples parties prenantes? Quels sont les principaux obstacles à lever? Comment faire pour favoriser un climat de confiance mutuelle et la volonté de coopération entre les gouvernements et la société civile dans une approche concertée des problèmes de migration de retour? <p>Débat général</p>
17:50 – 18:00	<p>Synthèse et remarques de clôture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Brunson McKinley, Directeur général de l'OIM • Michele Klein Solomon, Directrice, Politique et recherche en matière migratoire et Communications, OIM
	<i>Fin de l'atelier</i>

